



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1914

Edition PDF du 13 juin 2011
Les articles mis en ligne depuis DP 1913 du 30 mai 2011

Dans ce numéro

Abandon du nucléaire: notes en marge du débat (André Gavillet)

Il faut relire le préambule du traité EURATOM pour mesurer le renversement de perspective

Un plus pour l'économie nationale, l'emploi et la sécurité de l'approvisionnement (Jean-Daniel Delley)

Fukushima a créé le déclic, mais il n'y a rien d'émotionnel dans la volonté de renoncer au nucléaire

Libre circulation: favorable avec quelques retouches nécessaires (Albert Tille)

Le bilan de l'accord avec l'UE ne justifie pas la rupture proposée par l'UDC

Ce que cache l'initiative du PDC pour le couple et la famille (Alex Dépraz)

Présenté comme une mesure fiscale, le texte exclut un éventuel élargissement du mariage aux couples de même sexe

Le défi des quartiers durables (Federico Franchini)

Une approche du développement urbain qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain

Abandon du nucléaire: notes en marge du débat

André Gavillet • 13 juin 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17731>

Il faut relire le préambule du traité EURATOM pour mesurer le renversement de perspective

1. Il lui faut du temps pour décider. Le parti radical n'a pas d'avis sur une question cruciale et nationale. Il demande un délai de réflexion. Il préconise un moratoire qu'il applique à lui-même: il s'abstient sur le renoncement à l'utilisation en Suisse de l'énergie atomique.

En réalité, il sait que le peuple a déjà choisi. La démocratie directe donnera la réponse, plus définitive qu'un sondage: il n'y a pas en Suisse de majorité pour poursuivre, à terme, l'exploitation des centrales nucléaires. L'abstention radicale n'est que la peur de perdre.

2. L'arrêt des réacteurs représente une redistribution des cartes, en Europe et en Suisse. Or le marché est à la fois ouvert et dépendant des autorités nationales, voire communales. La France avec sa cinquantaine de centrales n'a jamais caché son ambition, via EDF, d'être dominante grâce au nucléaire. Les décisions allemande et suisse peuvent la mettre provisoirement en position de force, ayant à offrir à bas prix du courant aux pays qui se privent de cette ressource jusqu'ici disponible. En profitera-t-elle pour investir dans le non-nucléaire? Qui sera gagnant dans la période

de transition?

La même question, en Suisse, est posée aux cantons détenteurs de réserves hydrauliques. Les concessions auront un prix d'achat plus élevé. Au profit de qui? pour quel projet? La question est d'ores et déjà posée (voir *Entreprise romande*, 10.6).

3. La décision de principe peut être considérée comme prise. Encore faut-il en maîtriser l'application. Les observateurs s'étonnent de l'activité fébrile des lobbyistes. Pourquoi tant d'agitation? Les grandes sociétés resteront en mains publiques et elles auront à gérer la production des énergies de substitution. Mais cette transition pourrait entamer leur omnipotence actuelle. Le Conseil des Etats sera donc sollicité pour que la motion d'abandon du nucléaire soit amendée, préservant les pouvoirs actuels. Pour cela, il faudra éviter de multiplier le nombre des interlocuteurs, des fournisseurs de courant «artisanal». L'obligation de racheter ce courant sera tempérée par le prix offert. Le financement des solutions de substitution privilégiera les centrales à gaz, qui ne dispersent pas la production (mais bien le CO₂). La limitation du droit de recours des associations renforcera le pouvoir des sociétés en place – porteuses de projets d'expansion. Même

la date limite d'exploitation des centrales aura son importance, déterminant la politique d'amortissement. Les enjeux sont certes économiques, mais ce sont aussi des enjeux de pouvoir. Les lobbyistes ne chômeront pas.

4. L'EURATOM fut créé comme devant être un pilier de la construction européenne, en 1957, à la naissance de la Communauté, à la veille du Traité de Rome. Alors que la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) mettait de l'ordre dans un secteur qui fut celui du défi industriel (la tour Eiffel), mais aussi celui de l'affrontement des guerres mondiales (les marchands de canons), l'EURATOM, malgré Hiroshima, semblait organiser la production sans limite d'une société d'abondance.

Il faut relire le Préambule du traité:

«*Sa Majesté le Roi des Belges, le Président de la République fédérale d'Allemagne, le Président de la République française, le Président de la République italienne, Son Altesse royale la Grande-duchesse de Luxembourg, Sa Majesté la Reine des Pays-Bas,*

CONSCIENTS que l'énergie nucléaire constitue la ressource essentielle qui assurera le développement et le renouvellement des

productions et permettra le progrès des œuvres de paix,

CONVAINCUS que seul un effort commun entrepris sans retard promet des réalisations à la mesure de la capacité créatrice de leurs pays,

RESOLUS à créer les conditions de développement d'une puissante industrie nucléaire, source de vastes disponibilités d'énergie et d'une modernisation des techniques, ainsi que de multiples autres applications contribuant au bien-être de leurs peuples,

SOUICIEUX d'établir les conditions de sécurité qui écartent les périls pour la

vie et la santé des populations,

DESIREUX d'associer d'autres pays à leur œuvre et de coopérer avec les organisations internationales attachées au développement pacifique de l'énergie atomique,

ONT DECIDE de créer une Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) (...).

Du Préambule de 1957 à l'abandon du nucléaire, on n'a pas changé simplement de «combustible», on a changé d'espérance.

Cette croyance au progrès, qu'illustre la même imagerie

de *steamers* transatlantiques et de locomotives surpuissantes, était le fonds commun du capitalisme et du marxisme, le symbole du défi de l'homme exploitant la nature à son profit et pour son émancipation.

C'est ce rapport qui a changé. Certes, les capacités de la science demeurent intactes; mais pas son orgueil.

L'abandon du nucléaire est le signe que nous changeons de civilisation. Dans l'apparence de l'actualité, ce n'est qu'un vote du Conseil national, puis viendra le Conseil des Etats.

La routine institutionnelle. En fait, nous avons changé d'ère. Le parti radical demande pourtant un délai de réflexion!

Un plus pour l'économie nationale, l'emploi et la sécurité de l'approvisionnement

Jean-Daniel Delley • 31 mai 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17650>

Fukushima a créé le déclic, mais il n'y a rien d'émotionnel dans la volonté de renoncer au nucléaire

Lorsqu'en mai 2010 les bureaux d'études Infras et TNC publient leur étude *Efficacité énergétique et énergies renouvelables – une alternative rentable aux grandes centrales*²³, ils confortent certes la position des organisations environnementales et les associations antinucléaires. Mais ils ne font pas douter les électriciens de la nécessité de leur projet – deux nouvelles

centrales nucléaires – pour couvrir la demande: une étude mandatée par le WWF, Greenpeace, la Fondation suisse de l'énergie, et les cantons de Bâle et Genève, officiellement antinucléaires, ne saurait répondre aux critères d'objectivité d'une analyse sérieuse.

La grande peur provoquée par Fukushima a donc changé la donne. L'utopie d'hier devient aujourd'hui une nécessité. Une nécessité qui implique des mesures tout à la fois coûteuses et contraignantes. A un point tel qu'on peut craindre que les autorités et le

peuple, une fois estompé le souvenir de la catastrophe nipponne, baissent la garde comme après Tchernobyl.

Voilà pourquoi nous ne devons pas nous laisser guider par la seule l'angoisse. L'abandon du nucléaire ne constitue pas seulement une garantie environnementale. La promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables se révèle positive pour l'économie nationale, en termes de plus-value et d'emploi, et pour l'indépendance du pays. Deux avantages dont ne se soucie pas l'UDC pourtant si

sourcilleuse en matière d'indépendance nationale et qui se prétend le parti de l'économie: elle a déjà annoncé²⁴ son opposition²⁵ au train de mesures préconisé par le Conseil fédéral.

Certes l'investissement nécessaire à la nouvelle stratégie – économies et production alternative – dépasse largement celui que nécessiterait le projet nucléaire de swisselectric, qui regroupe les cinq principales entreprises de la branche: 57 à 65 milliards contre 39 milliards. Mais si la nouvelle stratégie est juste rentable¹ du

point de vue de l'économie nationale, le projet de swisselectric ne l'est pas. De même l'impact sur la valeur ajoutée brute et sur l'emploi est nettement meilleur pour la première. Elle déclenchera de nombreuses innovations technologiques, assurera la présence des entreprises sur l'ensemble du territoire – alors que le scénario des grandes centrales ne profitera qu'à quelques régions et fournisseurs – et améliorera leur compétitivité internationale.

Enfin la production décentralisée, si elle exigera de nouveaux comportements

des grands producteurs comme des futurs riverains, permet un niveau de sécurité de l'approvisionnement que n'offre pas celle fournie par un nombre réduit de centrales nucléaires.

¹ Pour calculer la valeur actuelle nette, on soustrait la somme des valeurs actuelles de toutes les dépenses de la somme des valeurs actuelles de toutes les recettes. Calculée sur la durée d'utilisation, c'est-à-dire sur la durée de vie d'un investissement, elle permet d'évaluer la rentabilité de cet investissement.

Libre circulation: favorable avec quelques retouches nécessaires

Albert Tille • 12 juin 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17721>

Le bilan de l'accord avec l'UE ne justifie pas la rupture proposée par l'UDC

Sans surprise, la menace de l'étranger sera le thème de propagande de l'UDC pour les élections fédérales de cet automne.

Ce ne sera pas le renvoi des criminels ou des abuseurs du droit d'asile ni la crainte de l'Islam et de ses minarets. L'initiative² que le parti national-conservateur a décidé de lancer s'en prend à l'immigration incontrôlée des travailleurs européens qui génère le chômage, fait pression sur les salaires, alourdit les comptes des

assurances sociales, engorge les infrastructures et provoque la pénurie de logements. L'initiative exige que la Suisse gère à nouveau l'immigration de manière autonome. En clair, c'est la remise en question de l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes.

Dans son rapport annuel³ sur les effets dudit accord, le SECO dresse un bilan sensiblement différent. L'immigration est en hausse. Depuis 2002, date de l'entrée en vigueur de la libre circulation, la Suisse compte chaque année en moyenne 34'000 Européens de plus. Ce sont essentiellement des

personnes actives d'un niveau élevé de qualification: 83% disposent d'un diplôme de niveau secondaire, et 51% d'une formation tertiaire. Ces Européens ont contribué à la bonne tenue de la Suisse dans la compétition économique mondiale. Leur présence n'a pas attisé le chômage. Tout comme avant la libre circulation, l'emploi a fluctué parallèlement à l'évolution de la conjoncture. Une analyse plus fine permet cependant de conclure qu'au Tessin et dans la région lémanique l'emploi des frontaliers a pesé sur l'embauche de la population locale. Le rapport du SECO constate aussi que la libre circulation a légèrement

tempéré l'évolution des salaires. C'est vrai pour le haut et le bas de l'échelle: la main-d'œuvre très qualifiée et les immigrés extra européens sans formation. En revanche, la sous-enchère n'a pas touché les autres salariés.

Malgré ces remarques prudemment critiques, le rapport dresse un bilan largement positif de l'accord. Pas question donc de le dénoncer ni de tenter de le modifier. Une renégociation avec Bruxelles n'aboutirait à rien, si ce n'est à le durcir par une clause d'adaptation automatique à l'acquis communautaire.

Reste donc à renforcer les mesures d'accompagnement internes comme le réclament avec insistance les syndicats (DP 1911⁴). Les services de Johann Schneider-Ammann s'y sont déjà attelés. Ils

étudient la manière de dépister les personnes qui détournent la loi sur les travailleurs détachés⁵.

Selon ce texte, une entreprise étrangère qui délègue un membre de son personnel en Suisse doit bénéficier d'un salaire et d'une couverture sociale conformes aux pratiques locales. Les travailleurs indépendants, qui ne sont donc pas salariés, échappent à ces règles. Or, en 2010, près d'un quart des 10'000 personnes s'affirmant indépendantes et venant travailler en Suisse seraient en réalité des travailleurs détachés par une entreprise.

Ces faux indépendants, offrant leurs services le plus souvent dans les régions frontalières, sont principalement actifs dans le secteur secondaire de la construction. Ces peintres ou menuisiers travaillant au

rabais exercent une concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises suisses et de leurs salariés. Ils sont très difficiles à débusquer. Les commissions paritaires doivent contrôler à l'étranger quel est leur véritable statut. Le SECO annonce pour cet été un projet permettant aux cantons de traquer plus efficacement les fraudeurs. Pour travailler en Suisse, les indépendants devraient apporter des documents prouvant leur véritable statut.

Ce tour de vis concerne environ 2500 faux indépendants. Il n'aura qu'un effet très limité sur le marché du travail. Mais chaque abus alimente l'hostilité à l'égard de la libre circulation. Renforcer les mesures d'accompagnement est le meilleur antidote contre l'initiative de l'UDC.

Ce que cache l'initiative du PDC pour le couple et la famille

Alex Dépraz • 1 juin 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17660>

Présenté comme une mesure fiscale, le texte exclut un éventuel élargissement du mariage aux couples de même sexe

Vingt-six (!) initiatives populaires sont en cours de récolte de signatures. Tous les partis utilisent désormais ce terrain pour muscler leur campagne électorale. Y compris pour la première fois le PDC qui paraît s'essouffler à

courir après son lustre d'antan.

Le PDC a lancé deux initiatives populaires présentées¹⁷ comme des mesures fiscales en faveur des familles dont il se veut le champion. L'une¹⁸ demande l'exonération des allocations familiales; l'autre¹⁹ veut mettre fin à la «pénalisation» des couples mariés en matière d'impôts et d'assurances

sociales.

Les propositions n'échappent pas à toute critique sur le plan fiscal. L'exonération des allocations familiales sera une déduction supplémentaire créatrice d'inégalité devant l'impôt à revenu identique, qui favorisera surtout les hauts revenus. Quant aux inégalités entre les différentes formes de vie en commun, le plus sûr moyen de les supprimer reste

l'imposition individuelle à laquelle le PDC s'est toujours opposé.

Mais, un autre aspect de l'initiative sur les couples mariés n'a jusqu'ici pas suscité de débat. Subrepticement, le texte introduirait dans la Constitution une définition du mariage comme «*l'union durable réglémentée par la loi d'un homme et d'une femme*», soit une définition qui exclut clairement l'union entre deux personnes du même sexe.

Or, jusqu'à maintenant, la Constitution suisse ne fait que garantir²⁰ le droit au mariage sans définir l'institution. La question de savoir si le principe de non discrimination justifie que cette garantie institutionnelle s'applique également aux personnes de même sexe fait débat. Dans son sens littéral, la Constitution fédérale n'exclut en tout cas pas l'élargissement du mariage aux couples

homosexuels dans le Code civil. Au niveau européen, la Cour de Strasbourg²¹ a estimé que la CEDH ne conférerait pas un droit au mariage pour les couples de même sexe et qu'il appartenait à chaque Etat de régler cette question. Les Pays-Bas, la Belgique ou l'Espagne ont ainsi étendu l'institution du mariage aux couples de même sexe. Aux Etats-Unis, cette question a déjà fait l'objet de plusieurs référendums dans des Etats; la situation en Californie est actuellement pendante devant la Cour suprême.

On sait que le législateur suisse a choisi avec l'aval du peuple une autre voie, d'inspiration pragmatiquement scandinave: d'une part, le mariage réservé à l'union formée d'un homme et d'une femme; d'autre part, le partenariat enregistré²² pour les couples de même sexe. Quelques différences peu

compatibles avec l'égalité de traitement subsistent toutefois entre ces deux régimes de droit civil. Avec le développement des différentes méthodes de procréation médicalement ou humainement assistée (mères porteuses), la question de la filiation des enfants vivant avec un couple homosexuel se posera inévitablement. Le problème du statut civil des couples de même sexe est donc loin d'être définitivement résolu.

Le débat sur l'avenir de l'institution du mariage et les autres formes de vie en commun est tout à fait légitime. Le Code civil mériterait d'ailleurs d'être sérieusement dépoussiéré sur ces questions fondamentales. Il est regrettable que le PDC formule sa proposition par la bande en cachant sous un vernis social la vision résolument conservatrice de la famille qu'il entend imposer.

Le défi des quartiers durables

Federico Franchini • 4 juin 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17681>

Une approche du développement urbain qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain

La nécessité de bâtir des logements en ville dans une Suisse de 10 millions d'habitants⁶, le respect du paysage et de l'environnement, l'approvisionnement énergétique dans une ère postnucléaire, la création d'un

tissu social vivant: tels sont quelques-uns des défis majeurs auxquels sera confronté notre pays dans les prochains années.

Comment peut-on concilier tous ces éléments?

Si l'on exclut l'idée folle et électoraliste de définir un bouc émissaire responsable de tous ces problèmes, ces défis sont fort stimulants et

constituent une opportunité importante de redéfinir le développement de notre pays. Développement qui se doit d'être durable, comme le prescrit la Constitution fédérale (art. 77⁷).

Très médiatisé, parfois dévoyé, le développement durable est souvent perçu comme un concept magique éloigné de la réalité concrète. Il est considéré également

comme une mode, un joli vêtement vert endossé pour se donner des airs écolo. Pourtant le développement durable devient de plus en plus une nécessité, une exigence mais également une opportunité.

Dans cette optique, le projet-modèle pour des quartiers durables⁸ proposé par l'Office fédéral du développement territorial (ARE⁹) et l'Office fédérale de l'énergie (OFEN¹⁰) constitue un exemple intéressant. La densification des zones urbaines fait partie de la stratégie¹¹ du Conseil fédéral et du Projet de territoire Suisse¹² pour le développement urbain. Les agglomérations des cinq principales villes suisses – Zurich, Bâle, Genève, Berne et Lausanne – regroupent le tiers des habitants. On ne pourra pas répondre aux nouvelles exigences en édifiant des villas individuelles en campagne, même si ces nouvelles maisons satisfont aux critères écologiques et énergétiques durables.

Il faut agir au niveau de la ville, surtout par l'assainissement d'anciennes zones industrielles et par le renouvellement et la revalorisation des quartiers existants. Ceci doit s'effectuer par une planification sérieuse, focalisée sur le long terme. Comme l'affirme Marina Lezzi¹³, directrice de l'ARE, le quartier est «*l'espace idéal pour la mise en œuvre du développement durable. C'est à cette échelle que le développement urbain doit se concentrer pour éviter le*

mitage du territoire, tout en faisant face à l'accroissement de la population et de la migration et en créant de bonnes conditions de vie, sociales et environnementales.» Il faut adopter une approche innovante pour le développement durable des quartiers «*Il s'agit non seulement de prendre en considération les aspects architecturaux et énergétiques, mais aussi de veiller à une bonne harmonie entre les aspects sociétaux, l'intégration, la sécurité, ainsi que mobilité, l'environnement et la forme urbaine.*»

La question de l'environnement et de l'approvisionnement énergétique sera fondamentale. En se focalisant sur des matériaux et des sources d'énergie renouvelables, sur des technologies performantes et sur le renforcement de la mobilité publique, l'impact environnementale doit être minimisé et l'autonomie énergétique concrétisée. Le maintien des zones vertes est aussi un élément important. Néanmoins il ne doit pas se limiter à la plantation d'arbres anonymes. Des zones d'agriculture urbaines et des aires de détente doivent être intégrées dans ce genre de projets.

Il ne suffirait pas cependant de créer un quartier respectueux de l'environnement mais dépourvu de toute cohésion sociale. Un des buts principaux des quartiers durables doit être la qualité de

vie des habitants. Des structures répondant aux différents besoins doivent donc être intégrées dans le quartier (crèches, bibliothèques, bar, magasins, lieu de rencontre et de convivialité, etc.). Les nouvelles zones urbaines doivent également être ouvertes à toutes les couches de la population. Un quartier mixte, d'un point de vue socio-économique, ethnique et générationnel, ne peut que représenter un progrès dans un pays où on est souvent habitué à une division spatiale de la structure sociale. A Lausanne par exemple, le projet Métamorphose¹⁴ prévoit le partage des nouveaux espaces d'habitation entre location conventionnelle, logement subventionnés, PPE et coopératives d'habitants.

Les Plaines-du-Loup à Lausanne, Dreisnitz¹⁵ à Bâle ainsi que d'autres projets à Genève, Neuchâtel et Zurich: cette nouvelle conception de percevoir la ville et le développement commence à se concrétiser. Mode où nécessité¹⁶, on est loin de pouvoir juger l'efficacité de ces projets. Les risques sont ceux de créer des quartiers nouveaux mais aseptisés et détachés du reste de la ville dont la mixité sociale est mise en question par une hausse des prix des logements.

Les quartiers durables sont néanmoins une solution possible pour concilier les défis évoqués ci-dessus. A condition de bénéficier d'un fort soutien politique et financier.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1914#>
2. http://www.udc.ch/g3.cms/s_page/79910/s_name/communiquedespresse/news_newsContractor_display_type/detail/news_id/2525/news_newsContractor_year/2011
3. <http://www.seco.admin.ch/aktuell/00277/01164/01980/index.html?lang=fr&msg-id=39347>
4. <http://www.domainepublic.ch/articles/17444>
5. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c823_20.html
6. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/be3f23e0-2592-11e0-9473-c5f5084e58c6/La_Suisse_%C3%A0_10_millions_dhabitants_dans_Le_Temps
7. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a73.html>
8. <http://www.quartiers-durables.ch/>
9. <http://www.are.admin.ch/index.html?lang=fr>
10. <http://www.bfe.admin.ch/index.html?lang=fr>
11. <http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00262/00528/index.html?lang=fr>
12. <http://www.are.admin.ch/themen/raumplanung/00228/00274/index.html?lang=fr>
13. http://quartiers-durables.ch/data/downloads/ARE_QD_Interieur_FR_2011-05-10.pdf
14. <http://www.lausanne.ch/UploadedAsp/34585/2/F/ContentExterne.asp?DomID=64114&Version=2>
15. <http://www.inter-act.ch/fr/projekte/raumplanungs-und-nachhaltigkeitsverfahren/nachhaltige-quartierentwicklung-pilotprojekt-dreispietz-basel/>
16. <http://www.regiosuisse.ch/news-agenda-fr/agenda/manifestations/forum-du-developpement-durable-quartiers-durables-2013-mode-ou-necessite>
17. <http://www.initiativesfamilles-pdc.ch/>
18. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis405.html>
19. <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis404t.html>
20. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a14.html>
21. <http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/view.asp?action=html&documentId=870457&portal=hbkm&source=externalbydocnumber&table=F69A27FD8FB86142BF01C1166DEA398649>
22. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c211_231.html
23. <http://www.wwf.ch/fr/newsservice/nouveautes/presse/?1319/Mit-Stromeffizienz-und-erneuerbaren-Energien-faumlhrt-die-Schweiz-wirtschaftlich-besser>
24. http://www.udc.ch/g3.cms/s_page/79910/s_name/communiquedespresse/news_newsContractor_display_type/detail/news_id/2538/news_newsContractor_year/2011%C3%83%C2%A2%C3%82%C2%80%C3%82%C2%93
25. http://www.udc.ch/g3.cms/s_page/79910/s_name/communiquedespresse/news_newsContractor_display_type/detail/news_id/2549/news_newsContractor_year/2011%C3%A2%C2%80%C2%93